

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00531
Numéro SIREN : 821 340 833
Nom ou dénomination : CIEV

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2018 sous le numéro de dépôt 4061

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DU MANS

Cité Judiciaire
1 Avenue Pierre Mendès France
72014 LE MANS CX 2
Contact: Gtcsarthe@aol.com Site: www.infogreffe.fr
TEL : 0 891 01 11 11

CIEV

2 rue de la Coulée
ZA Champ Fleuri II
72190 Saint-Pavace

V/REF :

N/REF : 2016 B 531 / 2018-B-4061

Le greffier du tribunal de commerce du Mans certifie qu'il a reçu le 11/07/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

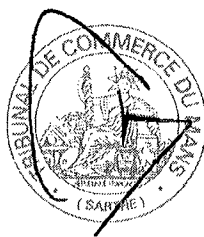
CIEV
Société à responsabilité limitée
2 rue de la Coulée
ZA Champ Fleuri II
72190 Saint-Pavace

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-4061 le 12/07/2018

R.C.S. LE MANS 821 340 833 (2016 B 531)

Fait à LE MANS le 12/07/2018,

LE GREFFIER



SOCIETE CIEV
SARL AU CAPITAL DE 50 000 €
RCS LE MANS 821 340 833
2, rue de la Coulée, ZA Champ Fleuri II
72190 SAINT PAVACE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DE LA SARL CIEV EN DATE DU 27 JUIN 2018

Le 27 juin 2018, à 17 H, dans les locaux du siège social à SAINT PAVACE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, les associés de la SARL CIEV.

SONT PRESENTS :

Madame Lisa RABINEAU, détentrice de 2 500 parts
Gérante de la SARL CIEV

La société CTKR. SAS , détentrice de 47 500 parts

représentée par Monsieur François Xavier LANGLAIS
totalité des parts 50 000 parts

La totalité du capital étant représentée, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Madame Lisa RABINEAU et Madame BIGNON est appelée comme secrétaire

La Présidente met à la disposition des associés

- la feuille de présence,
- le rapport de la Gérance
- le texte des projets de résolutions

La Présidente déclare que dans le cadre du droit d'information préalable des associés à l'Assemblée Générale, les documents visés à l'article L 223-26, alinéa 2, du Code de Commerce, devant être communiqués aux associés ainsi que ceux devant être tenus à leur disposition au siège social, l'ont été et ceci dans les délais prévus par la Loi.

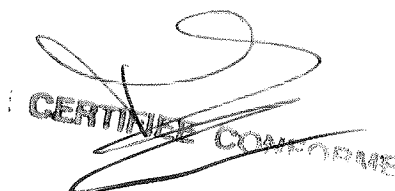
L'Assemblée lui donne acte de sa déclaration.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation des comptes de l'exercice 2017
- Quitus à la Gérance
- Affectation des résultats
- Questions diverses éventuelles

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

La Présidente dépose sur le bureau de l'Assemblée, les documents comptables arrêtés au 31 décembre 2017 et donne lecture du rapport de gérance.


CERTIFIER COMPTES

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2017, approuve les comptes et le bilan de cet exercice dont la réalisation de chiffre d'affaires s'élève à 1.685.856 € contre 586.554 € à fin décembre 2016.

Le résultat net ressort à 88.805,85 € contre moins 22.449,66 € à l'issue de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée donne quitus à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale, conformément aux propositions de la gérance, décide l'affectation suivante du résultats :

- En report à nouveau pour 22.450 €
- Dotation de la réserve légale à hauteur de 5.000 €
- Distribution de dividendes aux associés à hauteur de 61.354,85 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 17 H 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Gérante et son associé.

Madame Lisa RABINEAU
Gérante

SAS CTKR
représentée par
M. F.X. LANGLAIS

CERTIFIE COMPTABLE

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : CIEV Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 2 RUE DE LA COULEE 72190 SAINT PAVACE Durée de l'exercice précédent * 5

Numéro SIRET* 8 2 1 3 4 0 8 3 3 0 0 0 2 8 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
				<u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISE*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 240	3 043
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	592	4 153
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	575	3 577
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	49 208	255 386
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		500
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		27 615
TOTAL (II)		BJ	BK	52 616	294 275
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		436 993
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	87	139 524
	Autres créances (3)	BZ	CA		143 869
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG		44 728
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		34 417
	TOTAL (III)	CJ	CK	87	799 532
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	52 703	1 093 806

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières netes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	87
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CERTIFIÉE CONFORME

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise		CIEV	Exercice N	
			Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)		DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	(22 450)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	88 805
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	116 355
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	670 170
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	27 021
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	198 845
	Dettes fiscales et sociales		DY	76 760
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	4 656
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	977 451	
Ecart de conversion passif *			ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 093 806	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		IC	
			ID	
			IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	436 022	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	78	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : CIEV

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 685 114	FB	FC 1 685 114
	Production vendue { biens * services*	FD		FE	FF
		FG	742	FH	FI 742
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 685 856	FK	FL 1 685 856
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP 9 683
	Autres produits (1) (11)				FQ 30
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 1 695 569
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 999 056
	Variation de stock (marchandises)*				FT (96 251)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 522 288
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 17 017
	Salaires et traitements*				FY 82 916
	Charges sociales (10)				FZ 12 368
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA 41 989
					GB
					GC 87
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 5 974
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 1 585 444
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 110 125
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 367
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 9 617
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
Total des produits financiers (V)					GP 9 984
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 5 742
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
Total des charges financières (VI)					GU 5 742
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 4 242
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 114 367

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© 2005 SAGE Publications

Désignation de l'entreprise CIEV						Néant ☐	
						Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	7 832
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	116 270
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	124 102
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	851
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	116 270
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	117 121
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	6 981
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK	32 543
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	1 829 655
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	1 740 850
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	88 805
REVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				HY	
	(3)	Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier				IG	7 832
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IH	851
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				IJ	367
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				IK	
	(9)	Dont transferts de charges				IX	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				RC	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				RD	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A1	9 683
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N	
CESION IMMOBILISATIONS					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
					116 270	116 270	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
ECART SUR PROVISION N-1					Charges antérieures	Produits antérieurs	
					851	7 832	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

© Sage

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : CIEV										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	5 283	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG	4 746	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]		KS	101 751	KT		KU	1 580	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	281 328	KW		KX	4 977	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	37 051	LC		LD	1 283	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	424 876	LO		LP	7 840	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P	500	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	27 500	1U		1V	115		
TOTAL IV				LQ	28 000	LR		LS	115		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	458 159	ØH		ØJ	7 956

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	5 283	IX				
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	4 746	LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions	IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	99 179	MK	4 152	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers	IU		MM	20 045	MN	266 260	MO				
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	38 334	MU				
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NI				
	TOTAL III		IY		NG	119 224	NH	313 492	NI				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	500	2D					
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	27 615	2G					
TOTAL IV		I3		NJ		NK	28 115	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	119 224	ØL	346 891	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 3 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: CIEV

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise _____ CIEV _____										Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	479	PF	1 761	PG		PH	2 240	
Terrains			PI	118	PJ	475	PK		PL	592	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 624	QA	460	QB	2 509	QC	575	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	6 891	QE	26 538	QF	445	QG	32 984	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 469	QM	12 755	QN		QO	16 224	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	13 102	QV	40 228	QW	2 954	QX	50 376	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	13 582	ØP	41 989	ØQ	2 954	ØR	52 616	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres				Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S									

⁴ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise ^{CIEV}		Néant ☐ *			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	87 TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	87 UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	87 UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : CIEV										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	27 615	UV		UW	27 615		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	87				87		
	Autres créances clients				UX	139 524		139 524				
	Créance représentative de titres / Prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constatée*) UO				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	1 458		1 458				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC	81 139		81 139				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	61 272		61 272				
	Charges constatées d'avance				VS	34 417		34 417				
	TOTAUX				VT	345 512	VU	317 810	VV	27 702		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG								
	à plus d'1 an à l'origine			VII	670 170		155 762		455 799		58 609	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	27 021				27 021			
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	198 845		198 845					
Personnel et comptes rattachés				8C	6 173		6 173					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	10 837		10 837					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	46 612		46 612					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	13 138		13 138					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J								
Groupe et associés (2)				VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	4 656		4 656					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				Z2								
Produits constatés d'avance				8L								
TOTAUX				VY	977 451	VZ	436 022		482 820		58 609	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VI		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	129 830	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : CIEV		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	* Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA 88 805	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		WC	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		XE	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	9 626	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW 9 626
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7 32 543	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %						I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WN		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WO	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	MR		XR	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR 130 974	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts)		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		WW	
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*						XB	
	Majoration d'amortissement*						I6	
Mesures d'incitation	* Entreprises nouvelles (Réponse d'entreprises en difficulté (1-3e))		K9	Entreprises nouvelles (44 sexes)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 quinquies)		L6	Société investissements innovants (art. 206C)	K3	Zone de restructuration de la décade (44 terdecies)	PA	
	ZFU-TE (art. 44 sexies 4°-5° et 6°)		ØV	Recours d'emploi à temps partiel (art. 44 quinquies)	IF	Zone franche d'exportation (art. 44 quinquies 2°)	XC	
							PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Crédance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG 5 522	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH 7 981	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	122 993			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL 13 365	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	109 628		XO	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise CIEV

[illegible]

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>CIEV</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	13 365	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	13 365	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	7 603	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
PROVISION TASCOM	9K	9 626	9L 2 459
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	9 626	YO 2 459
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23^{septies} du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise CIEV										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(22 450)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG	(22 450)				
	TOTAL I	ØF	(22 450)		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(22 450)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)				YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	— Sous-traitance				YT	29 594					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 139 480)				XQ	139 480					
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	148 775					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	196					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)				ST	204 243					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	522 288					
					YW	4 076					
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				9Z	12 941					
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)				YX	17 017					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YY	369 739					
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YZ	265 724					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				ØB	78 893					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				ØS						
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				ZK	1,67 %					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-03 si oui cocher 1 sinon 0) ZR								
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	109 628	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL						
				Plus-values à 19% JM	Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	305 163	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO						
				Plus-values à 19% JP	Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2		N° SIRET de la société mère du groupe JJ 80290199100017								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NU1 pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : CIEV						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	MAT OUTILL	119 224	2 954		116 270	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15 % ou 12,8 %	
⑨		⑩	⑪	⑫	⑬	⑭	⑮
I - Immobilisations *	1	116 270					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
②		③		④		⑤	
⑥		⑦		⑧		⑨	
⑩		⑪		⑫		⑬	
⑭		⑮		⑯		⑰	
⑱		⑲		⑳		㉑	
㉒		㉓		㉔		㉕	
㉖		㉗		㉘		㉙	
㉚		㉛		㉜		㉝	
㉞		㉟		㊱		㊲	
㊳		㊴		㊵		㊶	
㊷		㊸		㊹		㊺	
㊻		㊼		㊽		㊾	
㊿		1		2		3	
4		5		6		7	
8		9		10		11	
12		13		14		15	
16		17		18		19	
20		21		22		23	
24		25		26		27	
28		29		30		31	
32		33		34		35	
36		37		38		39	
40		41		42		43	
44		45		46		47	
48		49		50		51	
52		53		54		55	
56		57		58		59	
60		61		62		63	
64		65		66		67	
68		69		70		71	
72		73		74		75	
76		77		78		79	
80		81		82		83	
84		85		86		87	
88		89		90		91	
92		93		94		95	
96		97		98		99	
100		101		102		103	
104		105		106		107	
108		109		110		111	
112		113		114		115	
116		117		118		119	
120		121		122		123	
124		125		126		127	
128		129		130		131	
132		133		134		135	
136		137		138		139	
140		141		142		143	
144		145		146		147	
148		149		150		151	
152		153		154		155	
156		157		158		159	
160		161		162		163	
164		165		166		167	
168		169		170		171	
172		173		174		175	
176		177		178		179	
180		181		182		183	
184		185		186		187	
188		189		190		191	
192		193		194		195	
196		197		198		199	
200		201		202		203	
204		205		206		207	
208		209		210		211	
212		213		214		215	
216		217		218		219	
220		221		222		223	
224		225		226		227	
228		229		230		231	
232		233		234		235	
236		237		238		239	
240		241		242		243	
244		245		246		247	
248		249		250		251	
252		253		254		255	
256		257		258		259	
260		261		262		263	
264		265		266		267	
268		269		270		271	
272		273		274		275	
276		277		278		279	
280		281		282		283	
284		285		286		287	
288		289		290		291	
292		293		294		295	
296		297		298		299	
300		301		302		303	
304		305		306		307	
308		309		310		311	
312		313		314		315	
316		317		318		319	
320		321		322		323	
324		325		326		327	
328		329		330		331	
332		333		334		335	
336		337		338		339	
340		341		342		343	
344		345		346		347	
348		349		350		351	
352		353		354		355	
356		357		358		359	
360		361		362		363	
364		365		366		367	
368		369		370		371	
372		373		374		375	
376		377		378		379	
380		381		382		383	
384		385		386		387	
388		389		390		391	
392		393		394		395	
396		397		398		399	
400		401		402		403	
404		405		406		407	
408		409		410		411	
412		413		414		415	
416		417		418		419	
420		421		422		423	
424		425		426		427	
428		429		430		431	
432		433		434		435	
436		437		438		439	
440		441		442		443	
444		445		446		447	
448		449		450		451	
452		453		454		455	
456		457		458		459	
460		461		462		463	
464		465		466		467	
468		469		470		471	
472		473		474		475	
476		477		478		479	
480		481		482		483	
484		485		486		487	
488		489		490		491	
492		493		494		495	
496		497		498		499	
500		501		502		503	
504		505		506		507	
508		509		510		511	
512		513		514		515	
516		517		518		519	
520		521		522		523	
524		525		526		527	
528		529		530		531	
532		533		534		535	
536		537		538		539	
540		541		542		543	
544		545		546		547	
548		549		550		551	
552		553		554		555	
556		557		558		559	
560		561		562		563	
564		565		566		567	
568		569		570		571	
572		573		574		575	
576		577		578		579	
580		581		582		583	
584		585		586		587	
588		589		590		591	
592		593		594		595	
596		597		598		599	
600		601		602		603	
604		605		606		607	
608		609		610		611	
612		613		614		615	
616		617		618		619	
620		621		622		623	
624		625		626		627	
628		629		630		631	
632		633		634		635	
636		637		638		639	
640		641		642		643	
644		645		646		647	
648		649		650		651	
652		653		654		655	
656		657		658		659	
660		661		662		663	
664		665		666		667	
668		669		670		671	
672		673		674		675	
676		677		678		679	
680		681		682		683	
684		685		686		687	
688		689		690		691	
692		693		694		695	
696		697		698		6	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : CTEV		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant	☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies N-4					
	1 ter et 1 quater du CGI) N-5					
	(à préciser) au titre de : N-6					
	N-7					
N-8						
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)						
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Désignation de l'entreprise : CIEV

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter ent. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2018

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>CIEV</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD2018

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : CIEV		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
		Durée en nombre de mois : 1 2	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 685 856	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 685 856	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	30	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	96 251	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	96 281	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	1 025 072	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	496 273	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	5 974	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 527 318	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	254 819
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	254 819	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	1 685 856	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	4	
Période de référence	GY	du	01/01/2017
	GZ	au	31/12/2017
Date de cessation	HR		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel : *	YP	4	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OL.

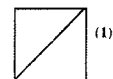
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 7

N° SIRET 8 2 1 3 4 0 8 3 3 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CIEV

ADRESSE (voie)

2 RUE DE LA COULEE

CODE POSTAL

72190

VILLE

SAINT PAVACE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

47500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

CTKR

N° SIREN (si société établie en France)

8 0 2 9 0 1 9 9 1

% de détention

95

Nb de parts ou actions

47500

Adresse :

N°

2

Voie

RUE DE LA COULEE ZA CHAMP FLEURI II

Code Postal

72190

Commune

SAINT PAVACE

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom patronymique

RABINEAU

Prénom(s)

LISA

Nom marital

% de détention

5

Nb de parts ou actions

2500

Naissance :

Date

20041972

N° Département

72

Commune

LE MANS

Pays

FR

Adresse :

N°

Voie

LES PERROTIERES

Code Postal

72190

Commune

SAINT PAVACE

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)☐ (1)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 8 2 1 3 4 0 8 3 3 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CIEV

ADRESSE (voie) 2 RUE DE LA COULEE

CODE POSTAL 72190

VILLE SAINT PAVACE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.